UNIVERSITÉ DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

DÉLIBÉRATION

du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 25 mars 2025

Délibération du conseil académique restreint aux professeurs des universités n°04-2025-03-25 relative à la composition des comités de sélection

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712.2 et L952-6-1 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs ;
Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n° 08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs ;
Vu la délibération n°01-2025-02-04 du conseil académique restreint aux enseignants-chercheurs portant création des comités de sélection de la campagne d'emplois 2025.

Article 1 : Le comité de sélection relatif au recrutement d'un **PR** sur le poste n°**252691** en **06ème** section est composé de **10** membres et est ainsi constitué :

Membres locaux					
Classement	Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
1	BENOIT Sylvie	IUT RCC – CRIEG	PR	06	Président du Comité
2	VIVIEN Franck-Dominique	UFR SESG – CRIEG	PR	05	Président suppléant
3	ROUX Dominique	UFR SESG – CRIEG	PR	06	Membre
4	DOMIN Jean-Paul	UFR SESG – CRIEG	PR	05	Membre
5	NICOURD Sandrine	UFR SESG – CRIEG	PR	19	Membre

Membres externes				
Nom – Prénom	Etablissement	Corps	Section CNU	Profil
BUGER-HELMCHEN Thierry	UNISTRA - BETA	PR	06	Membre
HAMELIN Anais	IEP Strasbourg – LARGE	PR	06	Membre
LE GOFF Joan	Université Paris Créteil – IRG	PR	06	Membre
SATTIN Jean-François	Université Paris 1 – PRISM	PR	06	Membre
VANDANGEON-DERUMEZ Isabelle	Université Evry – LITEM	PR	06	Membre

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne
Christophe CLÉMENT

le 01/04/2025

La présente décision est susceptible d'un recours gracieux dans les deux mois suivants sa notification. Celui-ci est a adressé à :
Université de Reims Champagne-Ardenne – 2 avenue Robert Schuman 51724 cedex
La présente décision est également susceptible dans les mêmes délais d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne :
Via l'application Télérecours citoyens : www.telerecours.fr
Ou
Par courrier à adresser à : Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du lycée, 51036 Châlons-en-Champagne cedex.